AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

Le SENAT.

VOL. IX. MANITOBA. No 15

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 4 SEPTEMBRE, 1879

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIEROUGE GRANDE RUE, *WINNIPEG*

Mulholland Freres,

Coutellerie,
Argenterie Plaquée,
Cuillères et Fourchettes,
Rasoirs,
Fer,
Huile de Charbon,
Lampes et Lanternes,
Planches à tuyauter,
Clochettes pour Sleighs,
Fiselle,
Ligneux,
Outils de Menuisier,
Peintures,
Fer à repasser,
Huiles,
Terebentine,
Vernis,
Vitre,
Mastic,
Câble,
Etoupe,
Toile à embailer,
Courroies de cuir,
Cuir,
Fourches à foin,
Fourches à fumier,
Manches,
Bêches,
Casseroles en faïence,
Pelles à grain,
Faulx,
Crochets,
Pics,
Défrichoir,
Grattes,
Tarrieres pour la terre,
Haches,
Scies,
Limes,
Serrures,
Pentures,
Bolts,
Etrilles,
Brosses,
Moulins à Cafe,
Patins,
Vernis à tuyaux,
Cirage,
Balances,
Cribles,
Teintures,
Pieges,
Fil de laiton
Fusils, 1ère qualité
Poudre,
Plomb,
Cartouches,
Boites,
Colliets à chien,
Hameçons,
Pompes,
Tuyaux de plomb,
Tuyaux de fer,
Boyaux (hose),
Ł voirs,
Couchettes de fer,
Pelles,
Chaudrons,
Joug à boeufs,
Fer,
Acier,
Enclumes,
Vis,
Marteaux,
Fer à cheval,
Clous à cheval.

POELES

Poeles de cuisine,
Poeles,
Poeles de salon,
Poeles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poeles de cuisine et de salon.

MULHOL LAD FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 3mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Stobart, Eden & Cie

Nous attirons respectueusement l'attention de nos pratiques, sur le grand assortiment de

CORSETS

que nous venons de recevoir.

Aussi sur le bon marché de nos nouvelles

INDIENNES.

Et nous vous montrerons la grande réduction que nous avons faite dans les

PATRONS BLANCS POUR ROBES.

Que nous vendons pour faire place aux importations d'automne.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 —12m

AVIS PUBLIC.

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Midi, Mercredi, le 27 Aout cou.,

A SON BUREAU, POUR LE

Draina[illegible] de Colony Creek dans la Paroisse de St James.

Les Plans et devis sont visibles à son bureau

Les noms de deux cautions solvables devront accompagner chaque soumission.

Le soussigné ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

S. C. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics

Departement des Travaux publics
Winnipeg, 20 Aout 1879.

SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 6 p m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions generales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera date après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine
Bâtisse du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. } 4f.

A St. Boniface le 24 du courant Madame G. Roy, une fille.

A St. Boniface le 26 courant Madame Abraham Guay, un fils.

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut, Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

LE "METIS."

Jeudi, 4 Septembre, 1879.

Sa Grâce Mgr. Taché est arrivé à St. Boniface samedi soir accompagné des RR. MM. Dufresne et Marcille. Il y avait foule à la station, et une procession aux flambeaux a escorté le bien aimé prélat jusqu'à sa résidence. L'avenue et les jardins de l'archevêché étaient illuminés. La démonstration, qui a très bien réussi, fait honneur à la Société St. Jean-Baptiste qui l'avaient organisée.

S. E. le Lieutenant-gouverneur avaient envoyé sa voiture au devant de Mgr. Taché; l'hon. M. Cauchon lui-même attendait dans les salons de l'archevêché l'arrivée de Sa Grâce pour lui présenter ses compliments de bienvenue.

Le lendemain dimanche, M. L. J. A. Lévêque, Président de la St. Jean Baptiste, a présenté à l'issue de l'office divin une adresse à Mgr. Taché au nom de la population catholique de langue française de la Province.

Mgr. Taché a répondu avec le bonheur d'idées et d'expressions qu'on lui connait.

Après avoir remercier ses ouailles de leurs sentiments et de leurs actes d'attachement à l'autorité ecclésiastique, Monseigneur a parlé de son voyage en Canada disant qu'il avait réussi à compléter le personnel enseignant du Collége de St. Boniface, et qu'en outre deux missionnaires l'avaient accompagné; qu'il avait suivi avec douleur la crise politique du mois dernier, mais que l'union des membres de la minorité si injustement traitée l'avait rempli d'espoir pour l'avenir; que la population catholique devait s'unir plus fortement que jamais afin de défendre ses droits tout en respectant ceux des autres; Monseigneur termina en remerciant S. Excellence de sa courtoisie et de l'obligeance qu'il lui avait témoignée la nuit précédente, et en assurant la foule qu'il serait heureux de voir chacun en particulier.

S. E. le Lieutenant Gouverneur prit la parole pour remercier Mgr. Taché de ses paroles de bonté et lui rappeler que dans une circonstance antérieure Sa Grâce lui avait témoigné une attention et une courtoisie auxquelles il avait été très sensible; que Sa Grâce méritait au plus dégré l'estime, le dévouement et l'affection dont la population l'entourait, et que pour sa part il était heureux de partager ces sentiments comme aussi d'être le témoin de leur manifestation chez les autres.

Monseigneur rentra alors dans les salons de l'Archevêché où eut lieu une réception qui dura assez longtemps, chacun voulant avoir le bonheur de voir de près le pasteur bien aimé et en solliciter une bénédiction.

Quoiqu'un peu rétablie, la santé de Mgr. Taché est loin d'être forte.

Est arrivé hier le R. P. Leduc, Oblat, accompagné des RR. PP. Lecoq et Rappet, et des frères Marcilly, Brochart, Boisgonthier et Gonet, en route pour les missions de St. Albert.

Mgr. Grandin, évêque de St. Albert est venu du Havre à New-York avec la caravane. A New-York, Sa Grandeur a pris le chemin de Montréal, où elle doit passer quelques jours. Elle arrivera à St Boniface vers le milieu de la semaine prochaine.

Le Rév. Père Leduc se propose de faire partir les pères et les frères qui sont venus avec lui dès le commencement de la semaine prochaine. La Revde Sœur Charlebois, visitrice des sœurs de Charité du Nord Ouest partira avec eux. Le Rév. P. Leduc attendra Mgr. Grandin à St. Boniface et tous les deux rejoindront la brigade quelque jours plus tard.

Mgr. Grandin et le Rév. P. Leduc viennent d'assister au chapitre général de la congrégation des Oblats de Marie immaculée, chapitre qui s'est tenu à Autun (France) du 30 Juillet au 8 Août, sous la présidence de Son Eminence, le Cardinal Guibert, Archevêque de Paris, et membre de la même Congrégation. Les membres du chapitre au nombre de 30, venus des quatre coins du monde, ont vivement regretté que la maladie ait empêché Sa Grâce Mgr. Taché, Archevêque de St. Boniface, de venir prendre part à leurs délibérations. Sa Grâce était représentée dans l'auguste assemblée par le R. P. Lacombe, qui doit être en ce moment sur le point de quitter l'Europe pour revenir à Winnipeg.

Les Honorables M. Walker, Procureur général et Taylor ministre de l'agriculture, sont partis, dit-on, à la recherche de comtés où ils pourront se faire élire. M. Walker a fait voile vers l'Ouest, piloté par l'Hon. M. Brown; et M. Taylor est allé explorer les townships de la Montagne de Pembina.

On parle depuis plusieurs jours d'un remaniement politique ministériel. Qui doit sortir du gouvernement? Et qui doit y entrer? Telles sont les questions que tout le monde se pose. Il parait qu'il y a autant de difficultés à trouver de nouveaux ministres qu'à se défaire de ceux qu'on a sur les bras. C'est là une chose rare. La rumeur désigne MM. Biggs et Brown comme ceux dont l'utilité aura bientôt cessé. Et il est question du Capt. Scott pour le porte-feuille des Travaux Publics.

M. Skead, agent du Gouvernement Fédéral, a demandé au Conseil de Ville de Winnipeg le droit de construire temporairement une ligne de chemin de fer dans la Rue Broadway, depuis la Rivière Rouge jusqu'à la limite Ouest de la cité, pour transporter le matériel destiné aux 100 milles de chemin de l'Ouest. Le Conseil de Ville, après avoir discuté la chose dans deux séances assez orageuses, a refusé l'autorisation demandée. Mais il a permis au gouvernement de passer cette ligne dans l'avenue de la Pointe Douglas, qui est une rue étroite, ayant au plus une chaine de largeur. En outre, cette avenue est bordée de maisons occupées comme demeures particulières sur un espace de plus d'un demi-mille, tandis que Broadway qui a deux chaines de largeur, et est en pleine prairie, offre à tous les points de vue beaucoup plus d'avantages et et moins d'inconvénients à la construction de la ligne projetée. Nous ne supposions pas qu'une majorité du conseil pût exhiber un pareil esprit de mesquinerie et une semblable étroitesse de vue. Il faut remarquer que c'est le gouvernement fédéral qui demande, et qu'il s'agit d'une construction temporaire. Mais il est probable que nous en verrons bien d'autres.

Le statut passé en un dernier par le parti anglais afin de réduire de 9 à 6 le nombre des divisions électorales de langue française est loin d'être sous les autres rapports un chef d'œuvre de législation. Les faits suivants qui viennent de se produire aux diverses Cours de Révision des listes électorales en fournissent la preuve.

La 27e clause de la loi porte que la compilation des listes électorales se fera (*shall*) entre le 30 juin et le 31 juillet; or le 20 juillet l'énumérateur pour la division de Mountain n'était pas encore nommé. Le lendemain sa nomination paraissait à la *Gazette Officielle*, et ce fonctionnaire devait, dans les dix jours qui restaient, parcourir 32 townships, visiter le bureau des Terres du district, aller au bureau d'enregistrement du Portage éloigné de trois ou quatre jours de marche, et mettre sa liste au net pour l'imprimeur. Mountain comprend les townships 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 rangs 9, 10, 11 et 12 ouest, c'est-à-dire l'extrême coin sud Ouest de Manitoba. Si l'énumérateur a réussi à faire sa liste, il a certainement fait l'impossible.

La même clause charge (*shall*) les Enumérateurs eux mêmes d'imprimer leurs listes dans les cinq premiers jours d'Août. C'était exiger une autre impossibilité. Aussi, qu'est-il arrivé? C'est que plusieurs listes, n'ayant pu être imprimées dans le délai légal, n'ont pu ni être affichées, ni revisées, ni authentiquées suivant la loi. Les listes de Mountain, de Dufferin Nord, de Dufferin Sud et d'Emerson se trouvent, nous dit-on, dans ce cas.

La Cour de Révision de Selkirk de Marquette Est et de Provencher saisie de tels faits a dû s'ajourner et nous avons entendu l'honorable juge émettre de graves doutes sur la légalité de la plupart des listes.

Là ne se borne pas la confusion. Le gouvernement avait nommé un certain M. Merrigold pour compiler la liste de la Baie St. Paul, division française; or, comme ce M. Merrigold ne sait pas un mot de français il a donné une orthographe de fantaisie au petit nombre de noms d'électeurs qu'il a jugé à propos d'inscrire sur sa liste. Ce monsieur n'a pas voulu s'en rapporter à la liste du mois de décembre dernier: il l'a mise de côté pour créer le chef d'œuvre que la Cour a sévèrement jugé le 15 Août à St. François Xavier. M. Merrigold avait tout simplement voulu défranchiser 86 électeurs, français, *comme de raison*. Il en a été pour sa peine, car sa liste au sortir de la revision n'était plus la même.

La liste de Morris était encore pire. Au lieu de nommer un énumérateur connaissant les deux langues, le gouvernement a fait pour Morris ce qu'il avait fait pour la Baie St Paul. L'énumérateur de Morris a simplement oublié d'inscrire environ de 170 à 180 électeurs français! en revanche, il a fait de Morris le comté le plus fort en population anglaise de la Province.

On nous dit que ce fonctionnaire est un marchand de Morris, honnête homme, modéré et nullement porté à l'injustice; Eh! bien, nous aimerions à savoir quelle espèce de liste électorale aurait été faite si l'individu eût été un fanatique comme il y a tant!

Il va de soi qu'à ceci nous ne parlons que des quelques faits venus à notre connaissance; nous croyons cependant en avoir assez dit pour engager le gouvernement à recommencer la confection des listes électorales au plustôt. La chose en vaut la peine.

La législature pourrait être convoquée pour trois ou quatre jours; on adopterait une loi spéciale plus simple et plus rationnelle, et on éviterait ainsi les quinze ou vingt contestations d'élection qui ne manqueront pas de se faire si les élections générales ont lieu avec les listes actuelles. Il est vrai que cette courte session retarderait la dissolution de la Législature de quelques semaines: mais qui oserait s'en plaindre? Sera-ce MM. les ministres? Sera-ce MM. les deputés?

M. St. John, correspondant du *Globe*, s'obstine à ne voir dans la crise ministérielle de Manitoba du mois de Mai dernier qu'une simple affaire de casse-coupolitique. Suivant lui M Norquay a joué au plus fin, et le parti français est tombé sottement victime de sa générosité.

Si nos amis reprochaient à M. Royal et au parti français d'avoir eu tort d'exiger du ministère qu'il prit les moyens de s'assurer un appoint plus considérable du parti anglais, la chose nous semblerait assez naturelle. Mais que ce soit un anglais et un homme intelligent qui se moque de ceux qui ont voulu ainsi faire rendre justice à ses co-nationaux, voilà ce que nous appelons un manque de pudeur et une insigne malhonnêteté.

Quels sont les faits?

M. Norquay dans l'automne de 1878 succéda à M. Davis; les élections générales approchaient et le parti français assura M. Norquay de son appui pourvu toute fois qu'il sortit victorieux de la lutte lui et ses amis. M. Norquay ouvrit la session de février dernier avec deux partisans anglais seulement, MM. Gunn et Taylor. Sur quinze membres anglais, dix lui étaient hostiles. Fidèle à sa promesse le parti français se rangea comme un seul homme du côté du gouvernement qui devenait par ce fait un gouvernement sectionnel, un gouvernement français comme le disent si délicatement nos amis les anglais.

Le parti français, qui ne représente que la minorité de la population du pays, comprit de suite la situation pleine d'injustice pour le present et de menaces de représailles pour l'avenir qui lui était faite par cette division de la Législature en factions nationales. Des représentations toutes amicales furent faites à M. Norquay qui promit de s'en occuper.

La session ne dura que quelques jours, et un ajournement fut pris pour le mois d'avril, puis pour le 27 mai. Dans l'intervalle, MM. Norquay et Royal se rendirent à Ottawa où leur mission fut couronnée du plus entier succès.

A la veille de la reprise des séances, le parti français, justement inquiet de l'injustice faite au parti anglais, crut de son devoir de rappeler à M. Norquay sa promesse et la nécessité pour son gouvernement d'être plus largement appuyé par la section anglaise.

Comment ces représentations si amicales et si justes furent elles accueillies?

Au lieu de se débarasser de certaines incapacités pour les remplacer par quelques membres anglais qui lui eussent donné l'appoint de force qui lui manquait M. Norquay rompit violement avec ceux qui lui avaient été fidèles jusqu'alors et se mit à la tête du parti anglais en foulant aux pieds son programme politique et en le remplaçant par un formulaire de mesures des plus radicales et des plus fanatiques.

Voilà le coup d'état qui excite presque l'admiration de M. St. John; il eut évidemment préféré le *statu quo ante*; et pourtant qui sait?

Nous attendions mieux de M. St. John. Nous eussions aimé, par exemple, à lui voir exposer ses vues sur la manière d'arracher la province aux factions nationales qui la divisent. La solution qu'il aurait proposée pour sortir des difficultes actuelles nous aurait interessés, et surtout nous aurions applaudi à ses efforts pour apprécier la situation actuelle avec impartialité et justice. Ne voit-il pas, par exemple, que notre province au tiers français, et catholique n'a pour la gouverner depuis trois mois que des hommes ouvertement et systématiquement hostiles à tout ce qui est français et catholique? Est ce que M. Norquay, en suivant des conseils plus salutaires, n'aurait pas pu en mai dernier par quelques changements secondaires dans son administration se donner une double majorité et assurer à son programme politique une victoire certaine et au pays quelques années de plus de tranquillité et de progrès? Où est la générosité? Où est la justice?

Voilà des considérations qui eussent été dignes d'occuper les loisirs et la plume de M. St John, et qui auraient donné à ses lettres un cachet d'élévation et d'ampleur politiques qui leur fait complètement défaut.

En vérité, cela ne vaut pas la peine d'écrire de si loin au *Globe* pour copier la manière du *Times* de Winnipeg

NOUVELLES CANADIENNES.

Il y a 119 nouvelles maisons d'école érigées cette année dans la province de Québec.

On dit que Sir John A. MacDonald partira le 11 septembre pour revenir au pays.

La *Minerve* doit continuer la publication du journal de l'Instruction publique, abandonnée par le gouvernement. M. Oscar Dunn en sera le rédacteur.

On dit dans les cercles catholiques de Cincinnati que le R. P. Martz de la comté de Spencer, Indiana, a été nommé évêque du Dakota. Il parle avec facilité le Sioux et il les autres dialectes indiens.

On dit que nos ministres fédéraux embarqués le 21 aout à Liverpool, pour revenir au Canada sont accompagnés de grands capitalistes, qui viennent constater par eux mêmes les choses qui regardent le projet du chemin de fer du Pacifique.

Bien que composé en majorite de partisan du gouvernement Joly, le comité d'enquête dans l'affaire Gowen déclare à l'unanimité dans son rapport que *le gouvernement a commis une erreur de jugement et qu'un arrangement plus avantageux aurait pu être fait dans l'intérêt de la province.*

Les citoyens de la paroisse natale de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille, ont voulu lui exprimer la joie qu'ils ont ressentie en apprenant sa nomination. Ils ont présenté au nouveau Lieutenant-Gouverneur une adresse de félicitation à laquelle ce dernier a répondu

en termes très éloquents et très appropriés.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille a adressé en date du 26 juillet dernier, une circulaire aux électeurs du comté de Bonaventure leur faisant part de sa nomination et leur rappelant les progrès accomplis dans ce beau comté depuis 1861, époque à laquelle l'hon M. Robitaille fut élu pour la première fois.

Quatre à cinq milles personnes s'étaient rendus hier après-midi à Boucherville pour assister à l'érection d'une statue au Revd M Girouard, le fondateur du collége de St Hyacinthe. Sa Grandeur Mgr Taché présidait la cérémonie.

Cette statue érigée hier à Boucherville, place natale du Rev M. Girouard, est le modèle en plâtre de la statue en bronze qui a été érigé à St. Hyacinthe.—*Nouveau Monde* du 25.

Les journaux de Moscou racontent qu'une nihiliste poursuivie par la police s'est enfuie en ballon. C'est une jeune fille du nom d'Olga Goltestawska. On la recherchait depuis assez longtemps, lorsque, le 25 juillet, on découvrit la maison où elle s'était réfugiée L'arrestation devait être opérée la nuit suivante ; mais le même jour on vit un ballon quitter le jardin de l'habitation et s'élever rapidement dans les airs. Il emportait deux hommes et la jeune nihiliste, qui eurent bientôt disparu à l'horizon.

On lit dans la *Gazette d'Ottawa* du 20 ult.:

Les conservateurs de cette ville ont l'intention de fêter l'anniversaire de la formation du gouvernement actuel et d'exprimer en même temps leur satisfaction de la politique suivie par les chefs conservateurs depuis leur avènement au pouvoir par une grande démonstration politique qui aura lieu tout probablement dans le cours du mois d'octobre. Cette démonstration suivra de près le retour du premier ministre actuellement en Angleterre. Comme les conservateurs d'Ottawa ne font jamais les choses à demi, on a lieu de s'attendre à une belle et imposante manifestation.

Une forte secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit semblable à l'explosion d'une pièce d'artillerie, a été ressentie jeudi matin sur beaucoup de points différents de la région des lacs, à Lockport (New-York) Niagara, Ste. Catherine (Ontario), Thorold, Welland, Allanburg, Beansville et Port-Robinson Le phénomène s'est produit dans ces diverses localité à intervalles assez espacés, depuis une heure et demie jusqu'à trois heures et sa durée a varié dans chacune d'elles de cinq secondes à une demi-minute. Les bâtiments les plus solides ont été sensiblement ébranlés, mais il n'y a pas eu d'écroulement ou de dommages sérieux.

On dit que les eaux de la Kaministiquia sont plus basses cette année qu'elles n'ont jamais été. Un steamer tirant 10 pieds et 2 pouces a touché fond ces jours derniers et n'a pu sortir de cette mauvaise position qu'à l'aide d'une pression de vapeur extraordinaire De plus, il a du labourer le fonds sur un parcours de deux milles. Chaque année rend plus évidente la folie qui a fait placer sur ce petit cours d'eau, de préférence au "Prince Arthur's Landing," le terminus Est du chemin de fer du Pacifique. Quoiqu'on ait dépensé des millions sur ce champ, il faudra s'en revenir au "Prince Arthur's Landing," pour en faire le port de chargement du chemin du Pacifique.

Une convention canadienne française de l'Etat de New-York doit se réunir à Cohoes, N. Y., le 26 août. Le but de cette convention est de réunir les Canadiens des différentes localités sous un même drapeau, pour leur apprendre à se mieux connaître, à compter leurs forces, aviser aux moyens à prendre pour l'établissement d'écoles françaises subventionnées par les municipalités où l'élément canadien est en nombre suffisant, car il ne faut pas oublier que la décadence d'une nation commence du jour où elle cesse de parler sa langue. Les membres du clergé canadien sont spécialement invités à assister à cette convention afin d'éclairer et guider les délégués dans leurs délibérations.

La mission des jésuites qui comprenait l'Etat de New-York et le Canada vient de subir un changement. Le Canada, detaché de New York, sera désormais une mission de la province d'Angleterre. Un visiteur arrivera bientôt de cette province au Canada, pour, de concert avec le R. P. Charaux, précédemment supérieur de la mission de New-York, supérieur actuel de celle du Canada, prendre des mesures rendues nécessaires par ce changement.

La mission de New York est érigée en *province*, laquelle comprendra désormais les missions du Maryland, de Philadelphie, de Boston, de New-york et de Jersey City.

Le R. P. Robert W. Brady, provincial de la province de Baltimore supprimée, passe avec le même titre à la direction de la nouvelle province, et résidera à New-York.

De nouvelles difficultés se sont élevées entre les indigènes de la Nouvelle-Zélande et l'Angleterre. Voici dans quelles circonstances. On se rappelle qu'à la fin de la dernière guerre contre les Maoris, le gouvernement colonial avait confisqué les plaines Waimate, appartenant aux indigènes Jusqu'à ces derniers mois cependant, cette confiscation n'avait eu encore aucun effet. Les indigènes furent donc des plus surpris de voir un jour les terres mesurées et mises en vente. L'exécution acquit de l'intensité à la nouvelle, fausse et inventée, qu'on allait même diviser aussi leurs réserves.

Un des arpenteurs, nommé McLean, reçu un coup de feu de la part d'un indigène, protégé par un prêtre ou prophète indigène et fanatique.

Les Maoris enjoignirent alors aux officiers étrangers de quitter leurs domaines, et les Européens durent abandonner leur mission. Le correspondant du *Standard* de Londres télégraphie que les colons sont déterminés à régler la difficulté une fois pour toutes, ce qui signifie l'extermination de la poignée de Maoris qui reste encore dans la colonie.

Un mot d'enfant qui nous est fourni par une espiègle fillette à qui il tarde beaucoup de quitter le costume de son âge pour prendre celui de "grande demoiselle :"

—Voistu, maman disait-elle, c'est très incommode les robes courtes.

—Pourquoi cela, ma chère ?

—Parce que, quand il fait de la boue on ne peut pas se retrousser.

Nouvelles Locales.

—Les récoltes sont terminées en plusieurs endroits.

—Il est question de bâtir une église catholique à Emerson.

—Il doit être construit une bâtisse sur le terrain d'exhibition à Ottawa.

—M. Grant est le candidat *Grit* dans Emerson contre M. Nash, conservateur.

—L'eau baisse considérablement dans les Rivières Rouge et Assiniboine.

—M. Tait a fait réparer les approches de la traverse de la Rivière Rouge.

—On annonce que l'Hon. Wm. McDougall, M. P., partira le 10 courant pour Manitoba.

—Les sondages pour le pont à la Pointe Douglass sont rendus à 42 pieds sans avoir atteint le roc.

—On dit que le constable Joyal a résigné sa position dans la Police Provinciale.

—Les habitants d'Emerson demandent l'établissement d'une banque dans leur ville.

—Malcolm McLeod, qui s'est fait briser la jambe sur la section 15 est à l'hopital de St. Boniface.

—Les grandes courses annuelles du *Manitoba Turf Club* ont eu lieu vendredi dernier au Buffalo Park.

—Un aliéné, nommé Roderick Stevenson a été interné au Pénitencier lundi.

—M. W. A. O'Gilvie, grand marchand de céréales de Montreal, doit arriver ici sous peu pour acheter du blé.

—Vendredi dernier a été considéré comme la journée la plus chaude de l'été. Le thermomètre marquait 90° à l'ombre.

—M. George Lemay a résigné sa position de conducteur du corps de musique de Winnipeg. Il doit, dit-on, se livrer à l'étude du droit.

—M. H. O'Reilly a été nommé magistrat de Police et doit siéger tous les jours à Winnipeg son traitement est de $600.

—Trois nouvelles Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie sont arrivées d'Hochelaga la semaine dernière.

—A. P. Denholm a été accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes et arrêté. L'examen préliminaire se poursuit.

—William Adams a été condamné à $200 d'amende pour avoir vendu de la boisson au Portage du Rat, Keewaytin.

—Un *Te Deum* a été chanté à la Cathédrale dimanche dernier, à l'issue de la messe, pour la clôture du jubilé.

—La rentrée des élèves a eu lieu lundi au pensionnat de St. Boniface et à l'Académie Ste Marie de Winnipeg, et mardi au Collége de St. Boniface.

—Ne manquez pas d'aller chez MM. Stobart, Eden et Cie grande rue, Winnipeg. Il y a une surprise pour tout le monde, c'est le bon marché.

—Un individu qui voulait sans doute manger du lard à bon marché a essayé de voler les pourceaux de M. Prince à St. Boniface la semaine dernière.

—Le montant des droits perçus à la Douane de Winnipeg durant le mois dernier est de $21,824,90, dans le mois d'Août 1878, il a été perçu $15,171,35.

—La convocation annuelle des gradués universitaires pour choisir trois délégués au Conseil de l'Université a lieu aujourd'hui à 11 heures ; et le conseil doit ensuite se réunir à 2 heures.

—M. Joseph Ryan, de Brockville, Ont., contracteur des 100 milles de chemin de fer à l'Ouest de Winnipeg, est arrivé jeudi dernier. Il doit faire commencer les travaux immédiatement.

—Quelques marchands de grain pensent qu'ils pourront cette automne payer le blé de soixante à soixante quinze centins le minot. Ce sera 15 ou 20 centins de plus que l'année dernière.

—Durant l'exposition qui doit avoir lieu prochainement à Ottawa, les billets de passage, aller et retour et bons pour 30 jours, de Winnipeg à Ottawa, se vendront $71 par les chemins de fer, et $60 par la route des Lacs.

—Olivier Ladouceur accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, en vendant une deuxième fois son droit d'enfant métis a été envoyé en prison pour subir son procès aux assises d'octobre.

—M. Dewe, Inspecteur des Postes, est à Winnipeg depuis quelques jours. Il a déjà établi quelques nouveaux Bureaux de Poste dont deux dans le Comté de Provencher, à la Rivière aux Rats (Otterburne) et à Arnaud Un certain nombre d'autres bureaux doivent être mis en opération le 1er Octobre.

—La Révérende Sœur Charlebois, Visitrice des Sœurs de la Charité, est arrivée à St. Boniface vendredi soir. Elle doit partir bientôt pour aller visiter les établissements de son ordre et se rendre jusqu'à Providence, sur la Rivière McKenzie. Elle ne reviendra probablement pas avant deux ans.

—Les bouchers de Winnipeg ont encore fait arrêter Thomas Burke pour avoir vendu de la viande à domicile. Quelques dames sont venues témoigner qu'elles l'avaient engagé pour aller leur acheter de la viande. Mais le maire l'a néanmoins condamné à $50 d'amende.

—Une petite fille de quatre ans, égarée à Winnipeg, lundi après-midi a été trouvée par un des messagers du Lt. Gouverneur et amenée à l'Hotel du gouvernement où elle a été traitée aux petits soins. Elle paraissait goûter les douceurs qu'elle recevait et s'amuser très bien lorsque son père est venu la réclamer dans la soirée.

VARIETES.

A l'école :

—Elève Tournachon, pourquoi écrivez-vous les femmes sans S ?

—Dame, papa dit toujours que la femme est un être *singulier*.

∴

Lu à la vitrine d'un savetier de la rue des Petits Carreaux :

Ici, on fait tout ce qu'on sait
Et l'on sait tout ce que l'on fait.

Combien de diplomates et d'hommes politiques pourraient en dire autant ?

∴

J'avais autrefois dans ma maison de fameux fusils.

—Ah ! en quoi excellaient-ils ?

—Du moment qu'un voleur entrait chez moi, ils partaient tous quoiqu'ils ne fussent pas chargés.

—Bah ! comment sela pouvait-il arriver ?

—Le voleur les prenait.

∴

DERNIER MOT—Savez-vous comment à Paris on commence à appeler le lieutenant Carey,—celui qui, à la première alerte, a mis tant d'espace entre lui et le prince impérial ?

On l'appelle le "Carey des distances."

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront reçues par ce Département, à Ottawa, jusqu'au

2 OCTOBRE PROCHAIN,

pour la construction d'un **PHARE FLOTANT EN BOIS**, à l'embouchure de la Rivière Rouge, Manitoba.

Les plans et devis aussi bien que les formules de soumissions pourront être obtenus à ce Département à Ottawa, au Bureau des Douanes ici, et aux Bureaux de Selkirk et Emerson.

Les Soumissions devront être adressées au soussigné, et marquées sur le couvert "Soumissions pour Phare au Lac Winnipeg."

WM. SMITH,
Dépt. du Ministre de la Marine.

Ottawa, 19 Août, 1879.

PERDU.

Perdu depuis un mois un bœuf âgé de 5 à 6 ans, couleur rouge pâle, grandes cornes tournées en l'air avec les bouts cuivrés, aussi une ficelle attachée aux cornes.

Celui qui le ramènera à l'Hôtel National, chez MM. Prince Frères, sera libéralement récompensé, ou à

SIMON TRUDEAU.

St. Boniface, 4 Sept., 1879.

APPLICATION
POUR LICENCE D'HOTEL
A WINNIPEG.

Mary Fitzgerald, Royal Hotel.

JOHN FRASER,
Président des Commissaires de Licence.

Winnipeg, 27 Août 1879.

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION.

St Boniface, 7 Août 1879

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. François Xavier Est, un bœuf rouge, âgé d'environ de cinq à six ans l'oreille droite coupée et poil blanc dans les flancs. Le propriétaire est prié de venir réclamer l'animal et payer les frais.

XAVIER PAGÉ,
Gardien d'Enclos, St Frs-Xavier Est.

8-14-79-3.

RÈGLEMENTS

Relatifs a la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les presentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côté de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

.“ Jusqu'à ce que le nivelement ulterieur et final du dit chemin de fer ait ete fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilite de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. “ Les terrains situes de chaque côté de la ligne seront respectivement divises en bandes de la manière suivante :

“ (1.) Une bande de cinq mille, de chaque côté du chemin, immediatement en contact avec lui sera appelee la bande A ;

“ (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelee la bande B ;

“ (3.) Une bande de vingt milles sieué de dhaque côte du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelee la bande C ;

“ (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côte du chemin, et voisine immediate de sa bande C, sera appele la baude D ;et

“ (4.) Une dande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelee la bande E.

3. “ Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilegies octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de preemption, et seront exclusivement réservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. “ Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront réservées pour les terres privilegiées (home-steads)et préemptions, et les sections portant les numeros impairs seront considérees comme les terres privilegiées sur les sections portant les numéros pairs, et dont l'etendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Ouest de ces sections et les preemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingt acres avoisinant ces terres privilegiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiees Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moitiés Ouest, de ces sections, et soront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant les numéros impairs qui se trouvent dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. “ Les sections de la bande C, portant les numeros pairs et d'une etendue de quatre-vingts acres seront mises apart pour terres privilégiees et preemptions. Comme il a eté dit ci-dessus ; le prix des preemptions sera également de $2 50(deux piastres cinquante centins)par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numeros impairs, seront divisees de la même manière qu'il a ete decrit ci-desus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3.50(trois piastres cinquante centins) par acre.

6. “ Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront egalement mises apart pour terres privilegiées preemptions d'une étendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a ete decide pour les bandes B et C, mais le prix des preemptions sera de $2.00 (deux piasires) par acre. Les terres du chemin de fer consisteront comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. “ Dans la bande E, la description et la surface des terres privilegiees et preemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. “ Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les interêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payes à l'expiration de trois annees à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payes en six paiements annuels à partir de la dite date avec interêts au taux sus-mentionnes, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayee.

9. “ Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit ; un dixième en espèces à l'époque de l'achat, la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayee. Tous les paiements soit pour preemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront etre faits en espèces.

10. “ Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas qu'un chemin de fer traversant une terre privilegiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer travesera des preemptions ou des terres propres du chemin, le proprietaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura paye au gouvernement pour le même terrain.

11. “ Les règlements ci-dessus entreront en vigueur le et après lepremier d'aout prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les diferentes bandes mentionnees à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilegiées (homesteads) de 160 acre chacune, et non d autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. “ Des reclamations sur les terres de la Couronne provenant de colnisation après la date ci-mentionnée dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait a la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ulterieure sur un territoire additionnel, seront reeles suivant les termes decrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisotions.

13. “ Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupee se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seron considerees comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territotre ait étée, arrêtee apres quoi ces mêmes prises de posession seront disposees qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situees

“ Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possédent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnees, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être distrieuées aux personnes interressées.

Par ordre du ministre de l'Intérieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Interieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef.

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remede de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont ete bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une epreuve complète ; en consequence tous ceux qui souffreat des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuades qu'il est un remède souverain.

L'efficacite etonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison les maladies pour lesquelles il est recommande, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remedes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remedes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remedes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT A CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

Applications pour Licences

ET

TRANSPORTS DE LICENCES.

Hôtels,	J. W. Johnston,	Winnipeg.
“	James Butlers,	“
“	A. Colquhoun,	“
Groceries,	A. McKenzie,	“
	A. S. Malloch,	St Boniface
Taverne	H. McKenzie,	Gladstone.

JOHN FRASER.
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 24 Juillet, 1879.

VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situees sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe deBois sera vendue sujette aux conditions exprimees dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vint piastres par mille carré, et la vente se fera au plus haut encherisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre
J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Interieur.

Dépt. de l'Interieur Ottawa
17 Juillet, 1879.

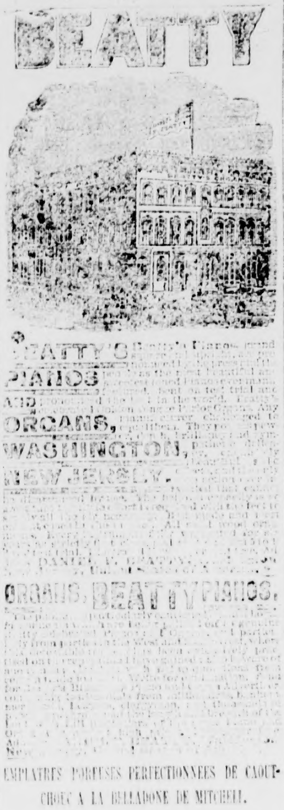

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle la doivent aux qualités electriques possedees par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr les douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A

AVIS.

Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs echantillons seront reçus par M. Alex. Begg chargé de collecter et d'expedier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetes et expedies à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce recolté dans la Province.				
Avoine	“	“	“	“
Orge	“	“	“	“
Pois	“	“	“	“
Blé d'inde	“	“	“	“
Fèves	“	“	“	“
Sarrazin	“	“	“	“
Seigle	“	“	“	“
Graines de graminées			“	“
Autres graines		“	“	“
Tabac		“	“	“
50 lbs. XXXX de farine fa te			“	“
50 lbs. XXX		“	“	“
50 lbs. de farine “ patent process”				“
25 bottes de chacune des diverses plantes qui serpent au fourrage.				
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.				
Patates d. toute espèce récoltées d. Manitoba				
Navets	“	“	“	“
Choux de siam		“	“	“
Betteraves à sucre		“	“	“
Carrottes		“	“	“
Fruits du pays conservés ou séchés.				

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des legumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabrique à Manitoba,
Mocassins de goût,
(Peaux de buffles robes,)
Fourrures du pays preparées et non preparees,
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays,
Poterie et brique du pays,
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conserves et empailles.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordes aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses societes agricoles sont priees d'aider l'idee de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres echantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraître désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expedier les articles de nos fabriques Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais à decide d'en faire le meilleur usage possible dans l'interêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des echantillons de produits autres que ceux pu-bliés. Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expediant des échantillons de produits agricoles &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces details accompagneront les articles exposés

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

Les grains destinés à l'exhibition devront être coupes un ou deux jours avant le temps ordinaire de la récolte et laisses à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosée. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur doree qu'on ne peut guère obtenir autrement.

Les herbes à fourrages (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fouragères, soit cultivees ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois echantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

Les legumes, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expedies.

Le beurre devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les echantillons acceptes, et procurera à l'exposant toute medaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

Les prix à Manitoba seront donnés aux individus dont les echantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyes à Ottawa.

Transport à Winnipeg. Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destines à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

Exposition Préliminaire à Winnipeg. C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publies.

Les Juges ne connaitront pas le nom des proprietaires des articles exposes lorsqu'ils feront leurs choix.

La quantité de grain à être envoyee ne devra pas exceder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre : mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M. Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles a Ottawa.

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Piano and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U[illegible] Pianos and Organs [illegible] of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION,

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N. Y.

24 Mai, 1877.